



Enseignant(e) en Psychologie (CE305-350)

Identification du concours	
Titre d'emploi	Enseignant(e) en Psychologie (CE305-350)
Numéro de référence	2018-2019BQ18
Numéro de la discipline	350
Discipline	Psychologie
Secteur d'enseignement	Enseignement régulier
Année/Session	Hiver 2019
Type de cours	Théorie
Affichage	
Début d'affichage interne	2019-02-05
Fin d'affichage interne :	2019-02-10 16:30
Interne	
Le Collège de Rosemont souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les handicapés, les membres des minorités visibles et ethniques ainsi que les autochtones à présenter leur candidature.	
Test requis	Test de français (note de passage: 75%) Tests de connaissances en lien avec l'emploi Simulation d'enseignement
Exigences particulières	Formation académique requise



Bac en psychologie et Doctorat en psychologie ou maîtrise dans une discipline connexe (éducation, sexologie, etc.)

Expérience

Une expérience en pédagogie et en relation d'aide est souhaitable.

Remarques

Si votre expérience professionnelle a évolué depuis votre dernière visite, nous vous invitons à joindre votre curriculum vitae afin de faire valoir l'ensemble de votre cheminement professionnel, et ce, afin que votre candidature soit prise en considération.

Si vous postulez d'un appareil mobile (téléphone intelligent, tablette), vous recevrez un courriel d'accusé réception vous demandant d'aller mettre à jour votre dossier en déposant votre CV afin que votre candidature soit prise en considération.

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature, mais ne communiquerons qu'avec celles retenues pour une entrevue.

Cet affichage est conditionnel aux mécanismes de sécurité d'emploi prévus à la convention collective ainsi qu'à l'entente intervenue sur les procédures d'engagement entre le Collège et le syndicat du personnel enseignant.

Détails du concours

Lieu de travail

Collège de Rosemont

Entrée en fonction prévue

2019-02-25 00:00:00

Concours enseignement régulier

Postes et charges disponibles

Charge à temps partiel